

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des municipal</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 11 Délibération n°D_2018_06_14_03</p>	<p>Séance du jeudi 14 juin 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 juin 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 14 juin 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Adjoint au Maire.</p> <p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Alain Chamosset à M. Patrick Falcoz, M. Jean-Luc Barthod à M. Fabrice Excoffier, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Proposition d'accompagnement de l'Association des maires de Haute-Savoie (Adm74) pour la mise en conformité avec le Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD)

Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint, rappelle que, depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il précise que, pour se faire, il conviendra de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Dans ce cadre, il propose d'adhérer au programme d'accompagnement proposé par l'Association des maires de Haute-Savoie (Adm74), à savoir :

- 1 journée de formation en groupe pour évoquer le RGPD et ce que la mairie doit mettre en place dans la collectivité pour s'y conformer,
- 1 journée d'audit informatique individualisé dans la collectivité,
- 1 journée en groupe pour faire le point suite à l'audit et voir le plan d'actions à mettre en place pour un total de 1 500 € TTC.

Il précise, qu'en option, la commune peut souscrire à un contrat de service avec l'un des partenaires de l'Adm74 pour une prestation de DPO externalisé à raison d'un jour sur site par an à concurrence de 850 € HT/an (+ un forfait de 70 € HT de frais de déplacement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité et à mains levées, la proposition d'accompagnement de l'Adm74 avec l'option DPO externalisé et autorise Monsieur le Maire-Adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 19/06/2018
Reçu en préfecture le 19/06/2018
Affiché le 21/06/2018 **SLO**
ID: 074-217400860-20180614-D_2018_06_14_03-DE

Délibération certifiée exécutoire

Extrait conforme au registre

Compte tenu de sa télétransmission le : **19 JUIN 2018**
Et de la publication le : **21 JUIN 2018**

Fait à Contamine Sarzin, le **19 JUIN 2018**
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,



Patrick FALCOZ

